

EDITORIAL

Crise inédite

L'ÉPOQUE est perturbée? «C'est le moment de gagner des batailles!». Qui a dit cela? Napoléon? Mao? Mandela?

Pas du tout!

C'est Salaheddine Mezouar (cf. L'Economiste du 6 avril 2018), ancien membre puis président du parti politique RNI, ancien ministre des Finances, du Commerce et de l'Industrie, ancien ministre des Affaires étrangères, président de la COP22 de Marrakech, ancien chef d'entreprise dans l'industrie textile, président de l'Amith, champion sportif, élu patron de la CGEM, avec plus des deux tiers des voix.

Et gros producteur de déceptions depuis huit mois.

En effet, comment exprimer autrement ce qui arrive chez les patrons? Même l'université d'été ne trouve plus grâce à leurs yeux. Elle est remplacée par l'incroyable bévée des propositions du patronat pour le projet de loi de finances, propositions présentées après le vote du texte!

Du coup, l'absolue carence face au boycott de grandes entreprises ou l'absence de suivi des mesures fiscales et encore le silence face au scandale de l'éviction de Neila Tazi sont durement commentés.

En huit mois, le président si bien élu, si batailleur, se retrouve du mauvais côté de la barrière. Ses amis font plus de mal que de bien en accusant d'improbables «comploteurs» de vouloir sa perte.

Depuis l'élection, nul geste n'a été tenté pour éviter cette désunion. Dans les Parlements, on entend les pires accusations, puis auteurs et victimes se réconcilient sur le dos d'un troisième larron. C'est la politique.

A la CGEM, rien de tel. Au contraire. On n'est pas dans un champ politique. L'enjeu c'est la santé des entreprises. La situation de la CGEM d'aujourd'hui est totalement inédite.

La division est-elle installée pour longtemps? Ce serait dramatique pour le Maroc entier. □

Nadia SALAH

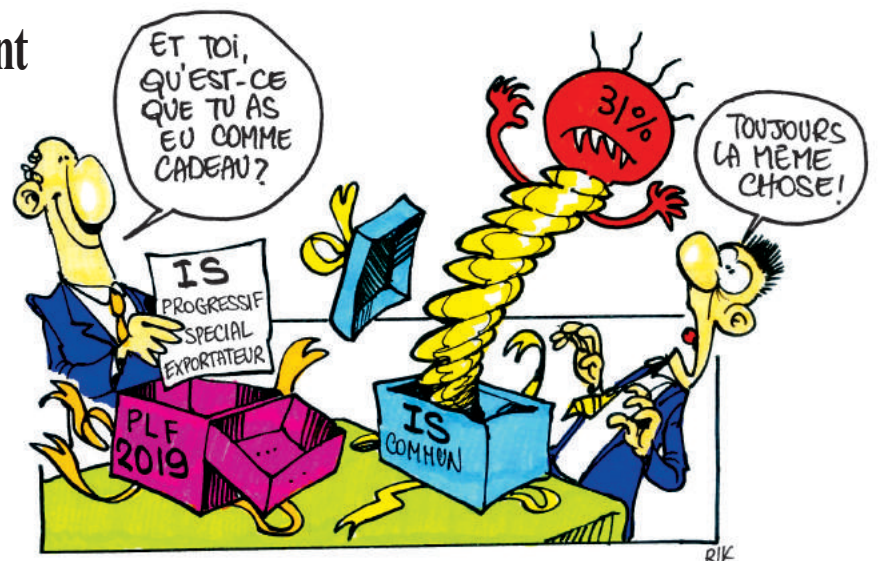
L'IS progressif étendu aux exportateurs

• Au-delà de 300.001 DH, ils seront taxés à 17,5%

• Le nouveau barème s'applique dès l'exercice 2018

• Publication imminente de la circulaire des Impôts

Voir page 2



Bourse: Le dispositif d'accréditation se précise

LE dispositif d'habilitation sera effectif au 2e trimestre. L'accès aux fonctions d'analyste, gestionnaire de portefeuille, négociateur/trader, responsable back office, compensateur et contrôleur interne sera

désormais soumis au visa de l'Autorité du marché après vérification d'aptitudes techniques. Le processus d'accréditation se fera par étape et ne concernera que quelques fonctions dans un premier temps. □

Voir page 7

■ Pompes solaires: Un cadre fiscal flou

■ Production automobile: Le Maroc exemple pour la région Mena

Voir De Bonnes Sources

Accord de pêche Des gains et une victoire diplomatique

Voir page 8

Santé Cure de «désintox» et pistes de financement

Voir Analyse pages 3 & 4